

COMPTE RENDU

SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES

9 NOVEMBRE 2023



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

Alain C (Invité)

Gwenaelle Hourdin

Christian OLLIVIER (Invité)

KASPRZAK Mathieu

FNE 13 - Veyrié Gilbert (Invité)

grillé (Invité)

rousseau (Invité)

Elodie Fraysse (Invité)

Gérard Allemand DDT (Invité)

Alain Caymaris

Turriers (Invité)

Sylvaine Ize DREAL (Invité)

NA

UM

Ninon ALAZAR...

UD 13 Mar...

MJ

D

METHEL Je...

daudier (In...

A

ED

Adaoust (In...

Emeline DE...

BM

PA

Benoit Mari...

Perrine ARF...

MA

MARCHAN...

Voir tous les pa...

Séminaire

« Obligation de plan de prévention et des mesures de prévention spécifiques »

9 octobre 2023, Visioconférence

Présents :

Collège des associations	Laurent	Catherine	Association Protégeons Séranon
	Philippe	Chesneau	FNE VAR
	Alain	Creveau	SAPN / FNE 05
	Louis-Marie	Giacobbi	Ligue de Protection des Oiseaux PACA
	Bernard	Patin	FNE 05
	Gilbert	Veyrié	FNE 13 / CDNPS Carrières
	Maud	Vildier	Association régionale des Fédérations de pêche et
Collège des collectivités	Jacques	Achard	Commune de Signes
	Ninon	Alazard	Commune de Barbentane
	Perrine	Arfaux	Parc naturel régional de la Saint-Baume
	Nadège	Arnal	Région Sud
	Julien	Benmamar	Communauté des communes du golfe de Saint-
	Saada	Benyettou	Commune de Gémenos
	Frédérique	Bianquis	Cannes Pays de Lérins
	Robert	Bozza	Luberon Nature
	Virginie	Brunet-Carbonero	PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES
	Jean-Jacques	Carlin	Commune de Saint André de la Roche
	Alain	Caymaris	Commune de Trans-en-Provence
	Barbara	Cholley	Région Sud
	Emeline	Delmas	Commune de Le Broc
	Christelle	Gay	Communauté de communes Pays d'Apt Luberon
	Amandine	Genard	La Cove
	Nelly	Guedon	Grand Avignon
	Grégory	Guis	Commune de Saint Andiol
	Yannick	Knoppers	Conseil Régional Paca
	Bernard	Labbaye	Commune de Mirabeau
	Émeline	Lacôte	CC Alpes Provence Verdon
	Benoit	Mari	Commune du Signes
	Eric	Mele	Parc Naturel Régional Des Préalpes d'Azur
	Jean-Claude	Methel	Commune de St Mitre les Remparts
	Christian	Ollivier	Commune de Roquevaire
	Nicole	Peix	Commune de Turriers
	Cyril	Piazza	Communauté de communes Pays de Paillons
	Lora	Pirard	Parc naturel régional du Queyras

	Anne-Laure	Plisson	Parc naturel régional du Queyras
	Jean	Pugens	Commune de Roquevaire
	Clairmande	Robichon	Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie
	Delphine	Rousseau	Commune de Roussillon
	Thierry	Roux	Commune de la Tour
	Maxime	Sebe	Commune de Bornes-les-Mimosas
	Marine	Vallenari	Métropole Toulon Provence Méditerranée
	Julie	Vanthuyne	Communauté de Communes Briançonnais
	Sandra	Zinini	Commune de Roquevaire
Collège de l'État	Cédric	Adaoust	DREAL PACA
	Gérard	Allemand	DDT 05
	Marie-Françoise	Bazerque	DREAL
	Jean-Marc	Bertrand	Réseau régional des Chambres d'agriculture
	Pascal	Blanquet	DREAL PACA
	Jérôme	Dubrocard	CMAR PACA
	Chantal	Galliere	DDT 05
	Yoan	Gineste	Voies navigables de France
	Sylvaine	Ize	DREAL PACA
	Emmanuelle	Berille	DREAL PACA
	Jerome	Lefevre	DREAL PACA
	Sebastien	Prevost	DREAL PACA
Collège des industriels & bureaux d'études	Christophe	Barras	CEMEX
	Nathalie	Benistant	SCM Groupe Maroncelli
	Colin	Bessait	EUROVIA
	Karine	Boulot	SOMECA
	Perrine	Carayol	Geo environnement
	Cédrine	Chaudet	EJL Méditerranée
	Olivier	Chienno	Routière du midi
	Mireille	Daudier	SNIP
	Thierry	Desboeufs	ONF
	Jérémie	Domas	Centre Technique et de Promotion des Laitiers
	Michel	Ferrer	CMSE Carrières & Matériaux Sud-Est
	Elodie	Fraysse	SNIP
	Jean-Pierre	Grosso	Chambre d'agriculture PACA
	Mathieu	Kasprzak	Durance Granulats
	Morgane	Le Guilcher	Eurovia
	Charles	Lemaître	Satma
	Audrey	Marchand	Vinci Construction
	Fabrice	Maury	Kaliès Sud-Est
	Marylou	Motte	Colineo
	Christine	Noailly	SATMA - VICAT Syndicat français de l'industrie

	Denis	Noguier	EDF
	Sandra	Rimey	Minéraux industriels France
	Rémi	Sarda	Bronzo Perasso
	Julien	Thieffin	Routière du midi
	Caroline	Tornikian	Lafarge Granulats
	Marie-José	Zorpi	Union Nationale des Industries de Carrière et Matériaux de construction PACA Corse
Participants non identifiés		Grillet	
	Lionel	Martin	
	Jean-François	Normand	
	Mathieu	Pegon	
	Nicolas	Piary	
	Ng		
			UD 13
			DREAL UD Martigues

Rédaction : SPPPI PACA

Validation : par les intervenants avant le 28 novembre, par les participants avant le 12 décembre.

Présentations en lignes : Disponible sur le site internet du SPPPI PACA : [Accueil](#) > [Axes de travail](#) > [Site, Sols et Matériaux](#)

Ordre du jour :

- **Introduction**

Marie-Françoise Bazerque, Directrice régionale adjointe, DREAL PACA

- **Contexte, gouvernance et calendrier d'élaboration du Schéma Régional des Carrières**

- **Le projet de Schéma Régional des Carrières (SRC)**

- Tome 1 : état des lieux, prospective, analyse des enjeux, scénarios
- Tome 2 : orientations et mesures
- Évaluation environnementale

- **Bilan des consultations précédentes et contenu des documents mis à disposition**

Sylvaine Ize, Adjointe au chef de l'unité biodiversité, DREAL PACA

- **Conclusion**

Marie-Françoise Bazerque, Directrice régionale adjointe, DREAL PACA

Glossaire

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

GES : Gaz à Effet de Serre

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SRC : Schéma Régional des Carrières

Introduction

Marie-Françoise Bazerque, Directrice régionale adjointe, DREAL PACA

Nous travaillons ensemble sur le Schéma Régional des Carrières depuis 2017, avec une première phase de construction incluant de nombreuses réunions. En 2018 et 2019, des groupes de travail ont été organisés pour coconstruire le document projet. De 2020 à 2021, nous avons rédigé le projet de SRC ainsi que l'évaluation environnementale. Depuis 2021, comme aujourd'hui, nous organisons des concertations, des consultations, des EPCI et de l'autorité environnementale. La prochaine étape de concertation est la mise à disposition du public, étape qui sera lancée en novembre pour une durée d'un mois.

La séance d'aujourd'hui a pour vocation de présenter les dernières évolutions, en lien avec les remarques faites lors des différentes consultations. L'objectif est de vous présenter comment ces différentes contributions ont été intégrées afin d'aboutir à ce document définitif.

N'hésitez pas à intervenir afin que nous puissions prendre en compte les dernières remarques. Au niveau de l'autorité environnementale, le document est plutôt positif dans ses conclusions.

Contexte, gouvernance et calendrier d'élaboration du Schéma Régional des Carrières

Sylvaine Ize, Adjointe au chef de l'unité biodiversité, DREAL PACA

Le Schéma Régional des Carrières

Le Schéma Régional des Carrières est un document stratégique qui planifie et oriente l'activité des carrières au niveau régional. La principale évolution par rapport aux précédents schémas départementaux des carrières est que nous passons à une échelle de travail qui est régionale.

Une instruction du ministère de 2017 cadre le contenu des SRC avec plusieurs points qui sont rappelés et que nous devons intégrer dans nos schémas régionaux, avec la notion de :

- Gestion durable des granulats, utilisation rationnelle et économe des ressources et de recyclage,
- Prise en compte des enjeux patrimoniaux,
- Modes de transport écologiques et d'approvisionnements de proximité,
- Limitation et suivi des impacts et orientations de remise en état des sites,
- Niveau de compatibilité par les documents d'urbanisme (SCOT/PLU) pour assurer l'approvisionnement en matériaux.

Documents opposables/ s'imposant au SRC

Le SRC doit être compatible avec le SDAGE, doit prendre en compte le SRADDET, outil de planification régionale porté par la Région, et doit être élaboré après consultation notamment du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, qui est une partie du SRADDET aujourd'hui. Et à l'inverse, plusieurs documents doivent être compatibles avec le Schéma, notamment les autorisations et enregistrements d'exploitation de carrière, et les documents d'urbanisme (SCOT/PLU ou carte communale). C'est une nouveauté de ces SRC qui évoluent dans leur niveau de prise en compte.

Gouvernance pour l'élaboration

En termes de gouvernance pour l'élaboration du SRC, nous avons travaillé depuis 2017 dans le cadre d'un comité de pilotage présidé par le Préfet de Région. Ce Comité de pilotage a été associé à l'élaboration, mais sera aussi associé à la mise en œuvre et l'évaluation du schéma. Une équipe projet multiple a été mobilisée pour réaliser le document, avec des compétences variées et complémentaires. De 2017 à 2020, de nombreuses réunions techniques se sont tenues. À partir de 2020, nous étions dans une phase de rédaction, avec des contraintes liées au COVID. À partir de 2022, nous étions dans des phases de consultations successives.

Calendrier d'élaboration et de concertation

En termes de calendrier (*cf. présentation*), aujourd'hui nous sommes dans la dernière phase de consultation qui est *La mise à disposition du public*. Cette phase va durer un mois. Nous aurons ensuite à nouveau une phase de prise en compte des éventuelles remarques donc de modification du schéma pour élaborer la version finale qui sera arrêtée par le Préfet de région. Nous devrions prévoir un dernier Comité de pilotage avant cette phase d'approbation finale. Nous avons déjà mené préalablement une consultation des EPCI qui a duré 3 mois et une phase de consultations administratives et de l'autorité environnementale.

Le projet de Schéma Régional des Carrières

Sylvaine Ize, Adjointe au chef de l'unité biodiversité, DREAL PACA

Constitution du projet de SRC

Sa constitution est assez simple. Plusieurs documents le constituent :

- le Tome 1 du schéma

avec un état des lieux de la situation en région. Il comporte un bilan des schémas départementaux, un état des ressources primaires (tout ce qui est produit par les carrières en région), un état des ressources secondaires issues du recyclage, un état des besoins en matériaux au niveau régional et un état de la logistique (mode de transport utilisé pour les matériaux). Nous avons aussi mené une prospective (2020-2032) à la fois sur les besoins, le recyclage et les modes de transports, une analyse des enjeux sociaux économiques et environnementaux. Et enfin, nous avons présenté des scénarios d'approvisionnement et retenu un scénario après comparaison.

- Le Tome 2,

quant à lui, sera la partie opposable du schéma comportant les orientations et les mesures du SRC. Seront aussi mis à disposition, et constitueront des parties du SRC : un atlas cartographique, papier et format PDF, et un outil de cartographie interactive en ligne. Et enfin, il sera mis à disposition l'évaluation environnementale finalisée en octobre 2022.

Tome 1 : état des lieux, prospective, analyse des enjeux, scénarios

Sylvaine Ize, Adjointe au chef de l'unité biodiversité, DREAL PACA

Une importante ressource minérale et une région autosuffisante

Pour ce qui est du Tome 1, concernant l'état des lieux de la situation des matériaux en région, de manière générale nous sommes sur une région où la disponibilité de la ressource est assez marquée avec des gisements potentiellement exploitables qui couvrent près de 60% du territoire régional. Nous avons des échanges avec les régions voisines qui sont relativement limités et évalués à environ 500 000 tonnes (Rhône-Alpes et Occitanie). Nous produisons à peu près ce que nous consommons sur la région PACA. Certains minéraux particuliers sont exportés en dehors de la région, notamment les minéraux consommés dans le cadre de l'industrie. Nous constatons aussi des échanges infra régionaux, entre les départements et les territoires régionaux, qui sont importants, notamment en lien avec certains matériaux spécifiques qui sont produits uniquement dans certains endroits de la région.

Les ressources secondaires

Pour l'élaboration de l'état des lieux, nous avons pu analyser l'ensemble des ressources secondaires qui sont utilisées aujourd'hui comme matériaux pour la construction et le bâtiment. Les ressources secondaires sont l'ensemble des matériaux et substances issus de l'économie circulaire qui peuvent se substituer pour tout ou partie aux ressources minérales primaires. Les ressources primaires étant issues des carrières. Ce recensement a été réalisé avec l'appui du BRGM et du CEREMA. Nous avons pu dresser l'état des ressources utilisées en région, des gisements potentiels disponibles et des freins et leviers liés à leur utilisation. Nous constatons aujourd'hui que parmi ces ressources secondaires, toutes ne sont pas exploitées au maximum que l'on pourrait. Les déchets du BTP sont les ressources secondaires les plus

utilisées, mais aussi les laitiers sidérurgiques. Nous constatons une diversité assez importante de ces ressources secondaires au niveau régional, tant en nature qu'en quantité utilisée. Il y a une grande hétérogénéité des taux de recyclage de ces différentes ressources (certaines à 100% et d'autres beaucoup moins). Des marges de progrès sont identifiées sur ce sujet.

Classification des usages

Pour bien comprendre le schéma, il est important d'avoir en tête la classification des usages qui est proposée par le niveau national et dans l'instruction sur les schémas.

1 - Les matériaux de construction (MC) sont les granulats communs ou les granulats pour couche de roulement, ou encore les matériaux qui servent à l'industrie des produits de la construction (calcaires pour ciment, argiles pour tuile). Ces matériaux pour la construction sont souvent des pondéreux qui parcourent de courtes distances et qui ont une valeur économique faible à moyenne. Les gisements potentiels couvrent 55% de la surface régionale. 2- Par ailleurs, les minéraux pour l'industrie, qui ont des propriétés chimiques ou physiques particulières et qui ont une valeur économique moyenne à élevée qui peuvent parcourir de grandes distances. Nous avons tout ce qui est sable siliceux, calcaires pour l'industrie, dolomies, argiles à smectites, sables ocreux. Leur gisement représente 4% de la surface régionale.

3- Enfin, un gisement de roches ornementales et de construction qui couvrent près de 25% de la surface régionale et qui sont des roches avec de propriétés esthétiques et avec une valeur économique moyenne à élevée, utilisé notamment dans la rénovation du patrimoine historique.

Cette classification est structurante par rapport à l'ensemble du contenu du schéma.

Répartition des carrières

En 2017, nous avons 160 carrières en région avec principalement des carrières qui produisent des matériaux de construction, quelques carrières qui produisent des minéraux pour l'industrie notamment vers le Vaucluse et enfin des carrières de pierres ornementales et roches de construction. Le maillage des carrières est relativement homogène en région avec la possibilité de trouver une carrière dans quasi tous les territoires. Les chiffres actualisés de carrières en 2020 donnent 159 carrières. Le nombre de carrières au niveau régional n'évolue pas beaucoup ces dernières années.

La consommation en 2015

La consommation en matériaux en 2015 a été estimée à près de 33 millions de tonnes, une grande partie provenant des ressources primaires (28 Mt) et une partie des ressources secondaires (4,7 Mt, issues du recyclage). La capacité de production, en 2015, était proche de 50 millions de tonnes, soit la capacité théorique des carrières en termes de production.

Une consommation en baisse

Globalement, ce qui a été constaté lors de l'élaboration de l'état des lieux est une consommation de matériaux plutôt en baisse, entre 2007 et 2015, avec cependant une production de ressources secondaires qui augmente avec du recyclage qui progresse, et une production de ressources primaires qui diminue. La consommation globale diminue plus que ce qu'apportent les ressources secondaires.

Les résultats en chiffres

Quelques chiffres d'estimation des besoins en matériaux (volet prospectif du SRC). Nous avons travaillé à l'estimation des besoins jusqu'à 2032 en région où les hypothèses impliquent une légère augmentation de la consommation de matériaux de construction pour notamment alimenter le marché du BTP et, cependant, une constance sur les minéraux pour l'industrie et les roches ornementales. Ce sont des données issues de l'étude de la CERC (Cellule Économique Régionale de la Construction) disponible et dont vous pouvez prendre connaissance si ces sujets vous intéressent : <https://www.cerc-paca.fr/wp->

Transport et logistique

L'état des lieux constate que nous sommes sur un transport majoritairement par voie routière sur la région, à quelques exceptions près telles que quelques carrières dans le Vaucluse qui utilisent la voie fluviale et de quelques producteurs de minéraux pour l'industrie qui utilisent la voie ferrée, mais cela reste limité aujourd'hui par rapport à notre production et celle des carrières. Le développement de ces alternatives à la route est limité notamment par l'absence d'infrastructures de transports alternatifs, par des gisements proches des secteurs de consommation et pour lesquels le transport par mode alternatif n'est pas intéressant ou adapté et par aussi les coûts des ruptures de charge qui limitent la capacité à reporter le transport sur des voies alternatives. L'état des lieux a cependant permis d'identifier quelques pistes de progrès avec notamment le développement du double flux (les camions ne se déplacent pas à vide, mais exportent des matériaux et en importent d'autres sur les sites de carrières, en lien avec le développement des matériaux recyclés), le développement et la mutualisation de plateformes multifonction (des sites centralisés, faire des pôles de matériaux qui permettent de rassembler l'ensemble des fonctions autour des matériaux sur un même site ou proche), et tout ce qui relève du mix énergétique (changer d'énergie pour les véhicules).

Les enjeux du SRC PACA

Il s'agit, à la fois, d'enjeux socio-économiques et techniques, notamment tout ce qui relève de l'approvisionnement des territoires. C'est un enjeu important auquel le schéma doit répondre dans ces préconisations. Un enjeu lié à l'économie de la ressource, intéressant en terme socio-économique que de maîtrise de la ressource sur le long terme. Un enjeu de préservation des accès à la ressource, directement en lien avec les documents de planification. Des enjeux environnementaux qui sont repris et identifiés spécifiquement pour la région. C'est ce qui est ressorti des différents groupes de travail que nous avons pu mener. Et enfin un enjeu transversal sur la logistique et les émissions de GES avec la question liée au transport de ces matériaux, des limitations des GES et des nuisances associées au transport de matériaux.

Scénario retenu pour le SRC

Nous avons étudié plusieurs scénarios, notamment avec des hypothèses variables sur le recyclage ou sur l'accès aux ressources. Nous avons comparé sur un scénario selon les critères et les enjeux vu précédemment. Le scénario qui a été retenu pour le SRC est un scénario qui privilégie le renouvellement et l'extension des exploitations existantes tout en laissant la possibilité de création de nouvelles carrières si le besoin en matériau le justifie sur le territoire concerné. Nous avons aussi retenu une hypothèse haute sur le recyclage des matériaux en lien avec les fortes évolutions attendues sur le recyclage des déchets inertes du BTP et sur l'utilisation des laitiers. Des hypothèses plutôt ambitieuses sur ce sujet que nous pourrions analyser et ajuster au moyen terme du schéma, d'ici 6 ans. Enfin, le scénario recommande aussi une prise en compte de l'environnement intégré dans le SRC par l'ensemble des orientations et des mesures. L'objectif principal est d'orienter les projets dès le stade de la planification vers les espaces de moindre enjeu environnemental. Nous identifions les enjeux et nous essayons d'orienter les projets vers les secteurs de moindre enjeu au niveau régional. L'ensemble des enjeux identifiés précédemment font l'objet d'orientations et de mesures dans le Tome 2.

Temps d'échanges

Le SRC s'applique aux carrières existantes et/ou aux nouvelles et extensions ? (Gérard Allemand, DDT 05)

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

Le futur SRC s'appliquera à toutes les nouvelles demandes d'autorisation environnementale (renouvellement, extension et création).

Dans votre schéma de hiérarchie des documents, les chartes de Parcs naturels régionaux n'apparaissent pas. Où se situent-elles ? (Lora Pirard, Parc naturel régional du Queyras)

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

On y reviendra, car cela fait partie des remarques que nous avons eues dans le cadre des consultations. J'avais prévu d'en parler plutôt en fin de session. De manière globale, les chartes de parcs naturels régionaux sont des documents élaborés dans le cadre de la création ou du renouvellement des labels de PNR. Il n'y a pas de lien direct dans la réglementation entre les SRC et les chartes de PNR. Cependant, nous avons essayé de faire un schéma qui soit cohérent avec ce que préconisent les chartes de PNR. À plusieurs endroits du SRC, nous évoquons ce lien avec les chartes.

Le gypse est-il dans ce schéma des Carrières ? (Gérard Allemand, DDT 05)

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

Le gypse est bien pris en considération (besoins/ressources).

Vous annoncez une diminution de la consommation de matériaux et une augmentation de la production de ressources secondaires. Pourtant le SRC prévoit une croissance de production en matériaux de construction. Pouvez-vous expliquer pourquoi ? (Perrine Arfaux, Parc naturel régional de la Saint-Baume)

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

C'est issu de la prospective menée par la CERC. Le choix fait et approuvé par l'ensemble des participants au Comité de pilotage est un modèle économique avec une augmentation de la population au niveau régional qui implique une augmentation prévisible de la consommation en matériaux. Sachant que par ailleurs, les années passées, il y a eu plusieurs crises économiques qui ont entraîné sur certaines années des baisses de consommation. Le parti pris sur le SRC est de prévoir une légère augmentation de la consommation des matériaux au niveau régional. Là aussi, nous pourrions mettre à jour cette prospective dans le temps et ajuster les chiffres et le contenu du schéma en fonction de la réalité et ce à quoi nous serons confrontés.

Les nouvelles politiques publiques en matière de réduction de l'artificialisation des sols ont-elles été intégrées dans les calculs ? (Perrine Arfaux, Parc naturel régional de la Saint-Baume)

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

Dans les calculs non. Cela faisait partie des remarques que nous avons reçues notamment de la région qui est pilote sur ce sujet de l'artificialisation. Nous avons essayé d'intégrer cela au mieux. Les carrières ne sont pas considérées comme de l'artificialisation des sols. Elles sont extraites et sorties de ces calculs d'artificialisation.

Intervention (Sandra Rimey, Minéraux industriels France)

Il y a un grand changement de paradigme de passer des schémas départementaux aux schémas régionaux, car ces derniers incluent la notion de sécurisation de l'approvisionnement. C'est dommage, dans la présentation de la DREAL dans la partie les intérêts ou les enjeux socio-économiques, de ne pas préciser et de ne pas faire de la pédagogie sur certaines substances de carrières qui permettent certaines autosuffisances sur l'approvisionnement de filières industrielles essentielles. C'est un sujet récurrent avec la réindustrialisation. C'est par exemple le cas des carrières de silices (pour la production de verre) en région Provence ou de carbonate (qui approvisionne ArcelorMittal). Ces gisements constituent une richesse, une rareté et contribuent à être positifs sur la balance commerciale. Ils servent localement, mais sont aussi exportés en partie nationalement et internationalement.

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

Dans le schéma, nous identifions des gisements d'intérêt régional ou national qui permettent justement de mettre en avant l'intérêt de ces gisements très particuliers par rapport à notre

industrie. Chaque région doit le faire dans son SRC et identifier ces gisements particuliers.

Nous avons dénoncé, lors de l'élaboration du SRC, la très faible prise en compte des enjeux agricoles, les enjeux agricoles apparaissent modérés sur l'ensemble du territoire régional sans prendre en compte l'agriculture à forte valeur ajoutée, labellisée en bio et en AOP. (Jean-Marc Bertrand, Réseau régional des Chambres d'agriculture)

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

C'est un point que nous avons prévu d'aborder en fin de présentation, car cela fait partie des remarques des différentes consultations. Le principe que nous avons retenu est d'essayer de caler notre hiérarchisation des enjeux sur la base d'éléments réglementaires, de la portée des textes qui définissent les différents enjeux. Comme vous le dites, les enjeux liés aux labellisations sont un peu inférieurs à d'autres enjeux qui sont liés à des textes réglementaires que ce soient des décrets ou des arrêtés au niveau national qui peuvent contraindre le développement des carrières. Nous nous sommes basés là-dessus pour garder une hiérarchisation cohérente. Pour autant, cela ne veut pas dire que les AOP n'ont pas d'enjeux.

Dans le même sens, la transition énergétique et le changement des modes constructifs (ossature bois, isolation...) ont-elles été prises en compte puisqu'elles devraient entraîner une réduction des consommations de matériaux traditionnels du BTP ? (Alain C)

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

Dans l'état initial, nous avons essayé de faire le point sur ce sujet. Le développement de l'utilisation de matériaux biosourcés se fait. Pour autant, aujourd'hui à l'échelle régionale c'est anecdotique par rapport aux quantités de matériaux consommées. Il y a une mesure du Tome 2 qui essaie de développer l'usage de ces matériaux, mais aujourd'hui nous ne sommes pas à la hauteur de la quantité totale de matériaux consommés et utilisés en région. C'est en effet un sujet important qui pourra être développé dans les années à venir.

Commentaires chat (Jean-Marc Bertrand, Réseau régional des Chambres d'agriculture)

En fait le SRC permet de faire de nouvelles carrières dans l'ensemble des zones agricoles, ce qui est choquant.

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

Nous ne contrainsons que certains espaces comme les zones agricoles protégées. Nous identifions cela comme des enjeux rédhibitoires. Pour les autres zones agricoles, il n'y a pas de contraintes sauf si le document d'urbanisme le prévoit ou s'il y a des enjeux particuliers sur ces espaces-là qui entraînent des contraintes particulières. Le schéma n'interdit pas la réalisation de carrière dans ces espaces-là.

Commentaires chat (Jean-Marc Bertrand, Réseau régional des Chambres d'agriculture)

En fait le SRC permet de faire de nouvelles carrières dans l'ensemble des zones agricoles, ce qui est choquant. D'autre part, il est préconisé dans le SRC de rendre inconstructible l'ensemble des terres du Val de Durance, alors que ce secteur permet des productions à haute valeur ajoutée, mais nécessite des aménagements, rendre ces terres inconstructibles revient à diminuer fortement le potentiel agricole de ce secteur.

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

Nous reviendrons sur cette question sur le Tome 2, liée aux mesures.

Est-ce que le fait qu'il y ait des équipements routiers suffisant pour absorber les flux ou que ces réseaux routiers soient précisément insuffisants a été pris en compte ? Par exemple pour la carrière de Signes. Est-ce quand nous envisageons des projets, on les articule avec le développement de l'infrastructure routière ? (Benoit Mari, Commune de Signes)

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

Nous ne sommes pas descendus à cette analyse territoriale. Les préconisations générales sont d'avoir des productions au plus près du territoire. Pour les granulats communs et le gros des

matériaux, c'est de venir produire au sein des territoires. C'est au niveau de l'étude de projet et de l'étude d'impact que le dimensionnement des infrastructures doit être analysé pour voir s'il permet d'accepter ou pas le trafic engendré par la carrière.

Intervention (Marie-François Bazerque, DREAL PACA)

Nous connaissons le cas particulier de la commune de Signes avec le problème de desserte de la zone qui impacte aussi des activités. Il faut trouver une solution.

Tome 2 : orientations et mesures

Sylvaine Ize, Adjointe au chef de l'unité biodiversité, DREAL PACA

5 orientations pour le SRC PACA

Pour les orientations et mesures du SRC, nous avons retenu 5 orientations :

1. Intégration de l'approvisionnement en matériaux dans la planification du territoire : lien sur les préconisations vis-à-vis des documents d'urbanisme et de la planification du territoire ;
2. Économie de la ressource et développement du recyclage ;
3. Optimisation des transports et limitation des émissions de GES ;
4. Préservation des enjeux du territoire : au stade de la planification et des nouveaux projets ou développement des projets ;
5. Prise en compte de l'environnement : dans les sites d'exploitation et dans les sites en fin d'exploitation au moment du réaménagement.

Les mesures du SRC

L'orientation transversale que j'évoquais comporte 3 mesures liées à différents sujets, notamment, la première mesure du schéma préconise la création d'un observatoire des matériaux qui aura pour objectif de tenir à jour les données telles qu'elles ont été élaborées dans l'état initial et que nous vous avons présenté afin de pouvoir les mettre à disposition aux professionnels des carrières lors de l'élaboration de leur projet et aussi des collectivités lors de l'élaboration de leur SCOT ou PLU. Cet observatoire est en cours de réflexion et nous espérons pouvoir le lancer officiellement au moment de l'approbation du schéma en début d'année prochaine.

Orientation A – approvisionnement et planification

La première orientation plus générale concerne l'approvisionnement de matériaux dans la planification du territoire. Nous sommes sur un ensemble de mesures de 4 à 10, qui est principalement à destination des acteurs de la planification soit les collectivités élaborant les SCOT et PLU avec des objectifs qui sont par exemple d'avancer sur l'autonomie des territoires pour l'approvisionnement de certains types de matériaux. La mesure n°9 est liée à la préservation de l'accès des gisements d'intérêt national ou régional et une mesure spécifique à l'approvisionnement des chantiers exceptionnels.

Autonomie des territoires

Pour les premières mesures liées à l'économie du territoire, dans l'état initial du schéma, nous avons pu constater que les situations sont assez variées en région quand nous zoomons à l'échelle du territoire de SCOT avec des territoires aujourd'hui qui sont à l'équilibre, c'est-à-dire, qu'ils produisent autant de matériaux que ce qu'ils consomment, alors que d'autres sont en déséquilibre, soit ils produisent beaucoup plus soit pas assez par rapport à leur consommation. J'ai pris en exemple la situation entre 2015 et 2032 des différents SCOT pour le système rhodanien, secteur Vallée du Rhône.

Les préconisations du schéma sur ce sujet-là sont d'essayer de conduire les territoires de SCOT à mener cette réflexion sur cet équilibre pour avancer vers une autonomie locale, notamment pour l'approvisionnement en granulats communs. L'idée est d'analyser leur situation en

termes de production et de consommation et de prendre des mesures et décisions d'aménagement du territoire qui permettrait d'avancer vers cette autonomie. Nous proposons, dans le SRC, une méthode de travail.

Identification des gisements d'intérêt

Pour la mesure n°9 liés à l'identification et la préservation des gisements d'intérêt, national ou régional, le schéma fournit des cartes précisant la localisation de ces derniers. Nous sommes sur des matériaux qui sont, en général, de faible disponibilité. Pour les gisements d'intérêt national, nous sommes à l'échelle nationale et pour les gisements d'intérêt régional nous sommes à l'échelle régionale. Il y a une dépendance forte vis-à-vis de ces matériaux et une difficulté à les substituer par d'autres ressources. Il s'agit parfois de la seule ressource pour certains sites industriels, sans alternative. Pour certains gisements d'intérêt régional, l'intérêt patrimonial de la restauration du patrimoine historique.

Préservation des gisements d'intérêt

Ces gisements sont identifiés dans le SRC. La mesure n°9 préconise la préservation des gisements d'intérêt sur le long terme :

- En les intégrant dans les documents d'urbanisme sur la base des éléments fournis dans le SRC (liste ou cartographie),
- En affinant ces cartographies à l'échelle territoriale. Les cartographies régionales ont une précision régionale et certaines thématiques ou enjeux locaux ne sont pas connus à l'échelle régionale. Il y a bien un travail d'affinage des cartographies à mener au niveau local par les collectivités,
- Et, le grand principe de cette mesure, en préservant l'urbanisation de ces gisements d'intérêt pour préserver l'avenir et permettre une exploitation future si c'est nécessaire. Nous préconisons de classer en zone agricole ou naturelle non constructible. Pour les zones agricoles, les activités en lien avec l'exploitation agricole des terrains pourront être poursuivies et les constructions seront autorisées si elles sont en lien avec l'activité agricole.

Nous laissons la possibilité de dérogation sur ces grands principes. Quand une collectivité a un projet d'urbanisme cohérent qui nécessite de venir grignoter une partie du gisement, pourquoi pas, mais il faudra simplement venir le justifier et que ce projet ne porte que sur une partie du gisement et non la totalité. Cette mesure vise à trouver l'équilibre entre préservation des gisements et aménagement du territoire.

Orientation B – Économiser la ressource et développer le recyclage

La deuxième orientation du schéma vise à économiser la ressource et à développer le recyclage. Une dizaine de mesures vise à optimiser la quantité et la qualité des matériaux extraits des sites de carrières et préconise de développer les pôles matériaux, soit de regrouper l'extraction, le recyclage ou la valorisation des matériaux (production de béton, par exemple) sur des sites proches qui permettraient d'optimiser les usages entre eux et de limiter les transports de matériaux. Il y a des mesures liées au développement de l'utilisation des ressources secondaires (mesure n°17 à n°19). Et enfin, comme nous l'évoquions dans les questions précédentes, le développement de l'usage des matériaux biosourcés est prévu avec la mesure n°20 en lien avec le schéma régional de la biomasse. L'ensemble de ces mesures vise à optimiser les usages des ressources primaires et à augmenter la part des ressources secondaires. Elles sont à destination des collectivités, pour la planification du territoire, mais aussi des maîtres d'ouvrage de tous les chantiers de bâtiments et de travaux publics qui sont les donneurs d'ordre quant à l'approvisionnement de leur chantier, notamment tout le lien avec le marché public, et enfin à destination des carriers et professionnels des matériaux. L'ensemble de ces mesures ont été élaborées et seront mises en œuvre en lien étroit avec tout le travail de la région sur le PRPGD.

Orientation C – Optimiser les transports, limiter les pollutions

L'orientation C traite de l'optimisation des transports et de la limitation des pollutions avec

l'idée d'optimiser les transports routiers et de développer des transports alternatifs à la route. Ces mesures sont principalement à destination des maîtres d'ouvrage de chantier, des carriers et des planificateurs et visent à optimiser les transports par la mutualisation ou du double flux, à renouveler les flottes vers des engins moins polluants avec des carburants alternatifs ou encore à développer d'autres modes de transports, même si nous avons vu que c'était limité au niveau régional.

Orientation D – Préserver les enjeux du territoire

L'orientation D traite de la préservation des enjeux avec deux grandes catégories de mesures. Les mesures n°29 à n°37 relèvent de la planification du territoire et des projets alors que les mesures n°38 à n°47 relèvent plutôt de l'évaluation environnementale et des autorisations des projets. Dans les deux cas, les grands principes que nous avons rappelés sont les mesures n° 29 et n°38 soit la mise en œuvre de la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser) à l'échelle de la planification du territoire ou du projet. Pour ce faire, nous avons identifié les enjeux environnementaux au niveau régional, nous les avons hiérarchisés en différente catégorie au sein du schéma régional et nous préconisons d'intégrer ces enjeux le plus tôt possible dans la réflexion sur les projets et la planification.

Orientation D – Mesure 29

Nous avons 4 niveaux d'enjeux qui ont été définis dans le schéma régional avec tout ce qui relève d'espaces sous contraintes réglementaires strictes ou d'enjeux rédhibitoires. Ces enjeux interdisent l'ouverture de nouvelles carrières ou l'extension surfacique des sites existants. Nous avons identifié, ensuite, 3 niveaux d'enjeux soit les espaces à enjeux forts, les espaces d'enjeux modérés et le reste de la région où il y a moins d'enjeux ou non identifiés à l'échelle régionale. Prioritairement, nous préconisons d'aller dans les espaces de moindres enjeux pour développer des projets de carrières, éventuellement sur les espaces d'enjeux modérés et en dernier recours sur les espaces à enjeux forts.

La cartographie du schéma fournit une cartographie de ces enjeux à l'échelle régionale. Nous ne sommes pas en mesure de faire une cartographie aussi détaillée que celles que pourront faire les collectivités ou les porteurs de projets au niveau local. Il faudra que les éléments que nous fournissons au niveau régional soient affinés et détaillés au moment de l'élaboration des documents de planification, notamment tous les projets que prévoit la collectivité ou éventuellement des zones urbanisées entre nos cartographies et les cartographies plus récentes ou encore des enjeux environnementaux qui relèvent de documents locaux tels que les documents d'urbanisme.

Orientation E – Prendre en compte l'environnement dans l'exploitation de carrière

La dernière orientation vise à prendre en compte l'environnement dans l'exploitation des carrières et lors de leur réaménagement ou réhabilitation. Il s'agit de mesures principalement à destination des carriers, exploitants de ces sites, qui visent à minimiser les impacts lors de l'exploitation et à établir un projet de réaménagement au cas par cas. Il n'y a pas de préconisation générale, mais plutôt des projets qui devront être adaptés au territoire sur lequel ils sont installés et aux enjeux qui sont présents.

Évaluation environnementale

Sylvaine Ize, Adjointe au chef de l'unité biodiversité, DREAL PACA

Résumé de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale a été élaborée par le bureau d'étude ECOVIA. Cette évaluation environnementale a conclu, dans ses grandes lignes, que le projet de SRC est compatible avec le SDAGE et les SAGE et qu'il prend bien en compte le SRADDET, qui fait partie des obligations. L'évaluation environnementale conclut également que le choix du scénario porté par le SRC PACA apporte une plus-value sur les aspects du recyclage et sur le maintien d'une capacité de

production importante permettant de maintenir l'équilibre entre les ressources et les besoins. Par ailleurs, elle a analysé l'ensemble des mesures prévues au projet de schéma et elle a identifié la plus-value qu'apportent ces mesures par rapport à la situation initiale, avec des plus-values plus ou moins importantes selon la thématique. Cette évaluation environnementale a été élaborée fin 2022 et sera mise à jour en fonction des modifications qui sont présentées en suivant. Le document final sera légèrement différent que celui que vous aurez à la consultation dans les semaines qui viennent.

Temps d'échanges

Commentaire chat (Bertrand Patin, FNE 05)

On ne peut pas ouvrir de carrière dans les zones agricoles protégées (ZAP)

Commentaire chat (Yannick Knoppers, Conseil Régional Paca)

À noter que le PRPGD est intégré au SRADDET.

Quelle est la règle pour les zones Natura 2000 ? (Jean Pugens, Commune de Roquevaire)

Comment les sites Natura 2000 sont pris en considération dans la mesure 29 ? (Anne-Laure Plisson, Parc naturel régional du Queyras)

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

Nous allons y revenir après.

Le SRC permet-il d'orienter voire de contraindre l'utilisation des ressources secondaires vers les usages les plus pertinents (exemple : entretien de rivière, matériaux silico-calcaires pour les couches de roulement) ? (Julien Thieffin, Routière du midi)

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

Nous avons identifié, en fonction des ressources secondaires, les usages qui pouvaient être fait de ces matériaux. Nous n'avons pas de contraintes particulières, à priori, sur ce sujet-là.

Sur les mesures 15 et 16 : comment cette réutilisation de déchets "inertes" dans le réaménagement de carrières sera-t-elle suivie et contrôlée : types de matériaux, quantités, impacts sur l'environnement, etc. ? (Alain C)

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

Nous avons une mesure du schéma qui traite de ce sujet. Nous y reprenons principalement la réglementation existante qui est bien fournie sur la thématique. L'idée est de mettre que des déchets inertes, ultimes si possible afin de valoriser le plus possible les déchets avant de réaménager les carrières. Les contrôles sont menés à l'accueil des déchets sur le site et mais aussi autour de la carrière sur la qualité des eaux.

L'obligation de respecter les dispositions du SDAGE et des SAGE qui figuraient explicitement dans le document SRC provisoire a-t-elle été maintenue dans le document final ? (Bertrand Patin, FNE 05)

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

Oui bien sûr, c'est une obligation. Le schéma doit être compatible avec le SDAGE et les SAGE. Pour le SDAGE, nous avons consulté le comité de bassin en début d'année qui a émis un avis favorable au projet, avec une petite préconisation sur la question de l'économie d'eau. Le comité de bassin a considéré que le SRC était compatible avec le SDAGE. Pour les SAGE, nous avons consulté l'ensemble des porteurs de SAGE et nous avons essayé d'intégrer leurs retours dans le projet.

Intervention (Barbara Cholley, Région Sud)

Concernant la mesure sur le SRADDET, c'est l'Observatoire Régional des Déchets qui suit annuellement un certain nombre d'indicateurs, notamment les déchets inertes, et qui suit des indicateurs obligatoires suivis par le SRADDET. L'Observatoire Régional des Déchets a une

gouvernance composée de la DREAL, ADEME et la Région. Toutes les données sont accessibles et fournies régulièrement à la DREAL qui suit la feuille de route de l'observatoire, et avec également un projet d'observatoire au sein de la DREAL sur les matériaux.

Commentaire chat (*Jean Pugens, Commune de Roquevaire*)

Merci de communiquer le lien pour consulter le SRC.

Réponse (*Sylvaine Ize, DREAL PACA*)

Nous vous communiquerons le lien en fin de présentation.

L'évaluation environnementale propose un scénario alternatif "prise en compte renforcée - recyclage haut" qui semblait être un scénario préférentiel pour la prise en compte des enjeux environnementaux tout en conciliant les intérêts économiques. Il permettait une capacité de production répondant à 120% des besoins. Cependant, ce scénario ne semble pas avoir été étudié. Pourquoi ? (Perrine Arfaux, Parc naturel régional de la Saint-Baume)

Réponse (*Sylvaine Ize, DREAL PACA*)

Il n'a pas été retenu, en effet, au niveau régional. C'est la décision globale qui a été prise après consultation du Comité de pilotage pour garantir l'approvisionnement de la région en matériaux, nous avons préféré partir sur un scénario qui nous paraissait prendre en compte l'environnement sans obérer la capacité à alimenter le territoire en matériaux à l'avenir.

Commentaire chat (*Barbara Cholley, Région Sud*)

<https://www.ordeec.org/>

Les territoires des PNR sont peu habités et reconnus comme territoires remarquables, peu consommateurs de matériaux. Au-delà des chartes, sont-ils considérés comme des secteurs à éviter a priori pour les nouvelles carrières ? (Eric Mele, Parc Naturel Régional Des Préalpes d'Azur)

Réponse (*Sylvaine Ize, DREAL PACA*)

Nous allons y revenir en dernier point.

Bilan des consultations précédentes et contenu des documents mis à disposition

Sylvaine Ize, Adjointe au chef de l'unité biodiversité, DREAL PACA

Les principales remarques que nous avons reçues sur le projet de SRC et qui nous paraissent importantes :

1. Une remarque, remontée de plusieurs collectivités, sur la difficulté qu'elles pressentent à mener cette réflexion sur la recherche de l'autonomie pour l'approvisionnement en granulats communs. Elles demandaient d'élargir l'échelle de la mesure du territoire de SCOT au territoire régional.

Nous ne pouvons pas prendre en compte cette remarque telle quelle puisque l'objectif du schéma est bien de mener cette réflexion sur l'autonomie sur une échelle assez fine pour qu'elle soit pertinente et poussée. Cela serait très compliqué, à l'échelle régionale, de mener cette réflexion-là. Nous sommes sur les principes que préconise la stratégie nationale. Pour autant, nous fournissons dans le SRC une méthode de travail où nous indiquons une manière de mener cette réflexion. Nous fournirons également les données nécessaires à cette réflexion qui devra être approfondie au niveau local. Le gros des données devrait être fourni par l'Observatoire des matériaux. Nous espérons que cela suffira à pouvoir mettre en place cette mesure.

2. L'idée d'affiner les cartographies des gisements, en intégrant les enjeux environnementaux.

Les cartographies que nous mettons à disposition sont des cartographies sur les enjeux

disponibles à l'échelle régionale. Tous les enjeux, même identifiés et hiérarchisés, ne sont pas cartographiés à l'échelle régionale. Nous n'avons donc pas pu les prendre en compte. Pour autant, au niveau local, ces enjeux peuvent être connus et doivent être cartographiés et intégrés dans les gisements potentiellement exploitables et dans la cartographie des gisements d'intérêt national ou régional. Je pensais aux zones urbanisées, aménagées ou encore aux enjeux environnementaux locaux préconisés par les documents d'urbanisme. Nous sommes sur un travail qui relève plutôt du niveau local et que nous ne pouvons pas mener à l'échelle régionale.

3. Plusieurs demandes d'évolution du SRC sur les enjeux environnementaux.

Cela a déjà été abordé par les différentes structures consultées. Pour rappe le grand principe est de caler notre système de hiérarchisation sur les éléments réglementaires. Nous avons donc pu intégrer des remarques fondées sur des éléments réglementaires. Les remarques relevant d'éléments de connaissance ou de labellisation n'ont pas été prises en compte.

4. La nécessité de renforcer les prescriptions pour les carrières accueillant des déchets inertes en remblaiement, notamment en lien avec les caractéristiques des déchets, leur provenance, *etc.*

La réglementation actuelle est contraignante sur ce sujet. C'est la mesure n°16 du schéma qui reprend cette réglementation et que nous avons essayé de préciser. Cette mesure a donc un peu évolué.

5. Les PNR avaient demandé d'être associés dès la planification des projets de carrière et en amont des demandes d'autorisation.

Nous avons modifié plusieurs mesures en ce sens.

6. Nous avons été alertés par la région sur la problématique de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, avec la question de l'artificialisation générée par les carrières.

Dans l'évaluation environnementale faite, il est estimé près de 11% du rythme d'artificialisation prévu par la région d'ici 2030 qui était consommé par les carrières. Depuis la réglementation s'est précisée et les carrières ne sont pas considérées comme de l'artificialisation. Par ailleurs l'estimation qui était faite dans l'évaluation environnementale est bien surestimée. Nous avons une estimation plutôt pessimiste de ce sujet. Nous avons des mesures du SRC, notamment les mesures n°11 et 56 qui préconisent de privilégier des projets économes en espaces. Et enfin, nous sommes souvent sur de l'exploitation temporaire, avec l'idée de réaménager le site à l'issue de son exploitation, et seulement une partie ou quelques sites ne sont pas renaturés au bénéfice d'autre aménagement (base de loisir, centrale solaire, *etc.*). Nous sommes, tout de même, sur des sites qui reviennent en général à la nature ou à l'usage agricole quand c'était préconisé. L'Observatoire nous permettra aussi de suivre la consommation des terres et le réaménagement des sites de carrières.

Principales évolutions du projet de SRC

Nous reprenons ici la question des enjeux environnementaux et de la typologie d'enjeux. Ce que nous avons pu intégrer, à la suite des consultations, sont :

- Les zones de protection forte (créées par un décret du 12 avril 2022) sont maintenant intégrées au SRC comme enjeux rédhibitoires liés aux espaces naturels. Cela permet de mieux coller à la réglementation actuelle et, à ce jour, cela n'augmente pas la superficie de l'espace régional classé en enjeu rédhibitoire puisque les zones de protection forte identifiées relèvent du zonage déjà en enjeu rédhibitoire (réserve naturelle, cœurs des parcs nationaux, par exemple).

- Les sites Natura 2000 sont classés en enjeu environnement fort. Cela était une demande de plusieurs structures consultées, y compris l'autorité environnementale. Les sites Natura 2000 étaient préalablement un enjeu modéré avec simplement les habitats d'intérêt prioritaire qui était considéré comme un enjeu fort.
- Les espaces à enjeux des PNR. Nous n'avons pas répondu complètement à la demande des PNR. Nous souhaitons coller à la réglementation actuelle. Nous mentionnerons les espaces à enjeux des PNR si la charte y interdit la réalisation de carrière comme des enjeux réhabilitatoires dans le projet de SRC. Le reste des espaces des PNR sont en enjeu modéré. Il y aurait une cohérence entre les chartes de parcs, si elles interdisent la réalisation de carrière, le schéma reprend aussi cette interdiction.

Documents mis à disposition lors de la mise à disposition du public

L'ensemble des documents mis à disposition sera disponible sur le site de la DREAL PACA : <https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/concertation-et-consultations-reglementaires-r2867.html>

La consultation du public se fera du 18 décembre 2023 au 18 janvier 2024. Les remarques sont à faire remonter sur l'adresse mail srcpaca@developpement-durable.gouv.fr

Afin d'avoir connaissance des documents mis à disposition, par rapport aux précédentes consultations, nous avons modifié le Tome 2 en mode apparent. Vous aurez toutes les évolutions du Tome 2 surligné en rose, ce qui vous permet de plus facilement comparer avec la version précédente.

Pour les autres documents (Tome 1, cartographies ou évaluation environnementale), nous ne les avons pas mis à jour par rapport aux précédentes versions, même si nous avons des remarques à intégrer. Nous avons considéré que c'était peut-être un peu moins primordial pour cette phase de consultation. L'ensemble des documents seront mis à jour à l'issue de ces consultations. La version publiée et finale sera bien à jour. Sur le Tome 1, il y a beaucoup de remarques qui relèvent plus des éléments factuels, mais qui ne sont pas déterminantes pour l'opposabilité du schéma qui relève principalement du Tome 2.

Temps d'échanges

Commentaire Chat (Jean-Marc Bertrand, Réseau régional des Chambres d'agriculture)

Concernant la reconstitution des sols agricoles après carrières, il est indispensable que le projet de réhabilitation agricole et son suivi soient validés en CDPENAF. Avis conforme de la CDPENAF.

Commentaire chat (Bertrand Patin, FNE 05)

La notion d'artificialisation des carrières est dépendante de la nature de la remise en état en fin d'exploitation.

Le caractère interrégional de certains territoires EPCI et SCOT a-t-il été intégré dans la réflexion, notamment pour la production des analyses et la cohérence avec les SRC voisins ? La proposition d'une méthodologie de travail et de données complémentaires pour appliquer les mesures 4, 5 et 6 était une demande de plusieurs territoires. Elle devra réellement apporter un soutien fort et approfondi pour les études infrarégionales afin d'éviter aux territoires des études complémentaires qui nécessiteraient un coût non négligeable. (Clairmande Robichon, Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon)

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

L'idée de ces mesures est bien de mener la réflexion à l'échelle qui est la plus pertinente en fonction du territoire. Si nous sommes sur des territoires plus imbriqués, en termes de surface (plus petit) ou des sites de carrières qui sont sur un secteur et qui alimentent trois territoires autour de SCOT, bien sûr, il faut mener cette réflexion à l'échelle la plus logique et qui peut être inter-SCOT si nécessaire. Nous avons essayé de reformuler la mesure pour intégrer ces remarques. C'est du bon sens. Si l'échelle pertinente est un inter SCOT à 3 SCOT, alors partons

sur cette échelle-là. Tant que la réflexion est menée, il n'y aura pas de critique de notre part. Le principe est de rester sur un territoire cohérent avec de la production et de la consommation qui soient réalisées autant que possible à l'échelle de ce territoire.

Pourquoi les aires d'adhésion des Parcs nationaux n'ont pas le même statut que les PNR ?
(Bertrand Patin, FNE 05)

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

Les deux sont en enjeu modéré, a priori.

Commentaire Chat (Jean-Marc Bertrand, Réseau régional des Chambres d'agriculture)

Rendre un sol à l'agriculture après carrière est mieux que de ne rien faire, mais il ne faut pas croire que l'on peut revenir au niveau de fertilité initiale, la durée de convalescence des sols est de 10 ans, pour des résultats qui restent à démontrer...

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

Sur la question des zones agricoles, il y a en effet les études préalables avant l'installation de carrières à mener pour identifier les impacts sur l'activité. Et bien sûr, sur le réaménagement, il y a une vigilance à avoir et un suivi à faire des projets qui sont en cours de réaménagement pour voir si nous pouvons revenir à l'état d'avant ou à une production qui répond aux objectifs de production agricole. C'est un point de vigilance que nous avons en tête au sein de la DREAL.

Intervention (Marie-Françoise Bazerque, DREAL PACA)

Vous avez aussi la carrière qui s'installe sur la propriété de quelqu'un. Si quelqu'un ne veut pas de carrière, il n'y aura pas de carrière. Si sur le territoire, nous décidons de faire une carrière et après un réaménagement qui peut être agricole, nous ne pouvons pas trop nous opposer à cela. Ainsi, je rejoins la remarque qui a été faite. Ce n'est pas pareil qu'avant, nous le savons bien, mais nous pouvons très bien faire des aménagements agricoles qui tiennent la route.

Commentaire Chat (Éric Mele, Parc Naturel Régional Des Préalpes d'Azur)

Je rappelle qu'il existe aussi des gisements rares qui servent des filières (métallurgie, industrie verrière, pharmacie, eau, etc.) : la question de carrières dans ou à côté des PNR ne relève pas de l'approvisionnement que local. Par ailleurs, les PNR ne sont pas "à éviter" si la géologie est là et n'est que là, il faut alors ouvrir le dialogue pour une gestion durable dans les territoires plus remarquables. Certaines chartes encadrent très strictement l'accueil de carrières ou tentent d'en interdire des nouvelles. À votre disposition pour plus de détails ou en parler.

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

En effet, nous avons des carrières d'intérêt qui exploitent des gisements d'intérêt national ou régional qui sont situés au sein des PNR, d'ores et déjà. Nous sommes sur des gisements à préserver, ainsi que leur accessibilité, et c'est à faire conjointement avec le PNR et les collectivités directement concernées au sein du parc.

En plus des zones AOC/AOP/IGP, la prise en compte des zones équipées ou équitables en irrigation ne sont pas rentrées dans les enjeux forts ? (Lionel Martin)

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

Nous les avons laissés en enjeu modéré, comme je le disais tout à l'heure. Nous sommes sur des zones labellisées ou des aménagements réalisés et non sur une réglementation qui interdit ou limite le développement des carrières aujourd'hui. Nous avons essayé de caler notre hiérarchisation des enjeux sur la portée des éventuels textes créateurs de ces zonages. Sur ces zonages agricoles, nous n'avons pas de fondement juridique pour limiter l'installation des carrières sur ces sites.

Nous sommes un EPCI déficitaire qui avons la compétence SCOT (CCPAL) : nous n'avons pas de connaissances techniques en interne. Ce sont les communes (via les PLU) qui sont destinataires de toutes les demandes d'autorisation ou d'extension de carrière. A effectif constant nous ne pourrions pas lancer les études pour tendre vers l'autonomie. Le courrier

de l'interSCOT rhodanien a-t-il été pris en compte ? (Christelle Gay, Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon)

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

Oui, nous avons pris en compte l'ensemble des avis. Je ne peux pas vous dire si nous avons répondu positivement à l'ensemble des remarques. Je vous invite à prendre connaissance du Tome 2 modifié et voir si cela répond et éventuellement nous refaire des remarques si cela ne correspondait pas. Nous avons essayé d'intégrer au mieux. Sur la capacité des collectivités, ce travail sur l'autonomie nécessite de l'ingénierie et de mobiliser un peu de réflexion au moment de l'élaboration du SCOT ou de l'inter-SCOT. L'idée est de mener ce travail, non pas à chaque fois qu'un projet sort, mais bien au moment de l'élaboration du document d'urbanisme avec toutes les autres questions et d'intégrer la question des matériaux comme un sujet à traiter à ce moment-là. Nous mettons à disposition des données. Les carriers du territoire peuvent aussi vous apporter de la connaissance et des éléments sur la production, le marché auquel il répond, etc.

Dans le SRC est-ce qu'il sera préconisé de mettre en place des ORE comme mesures de compensation ? Car la séquence ERC n'est pas toujours suffisante pour compenser l'impact de nouvelles carrières. (Marylou Motte, Colinéo)

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

La mise en œuvre de la séquence ERC est à mettre en place sur les projets de carrières aussi. En termes de compensation, les ORE peuvent être une possibilité, mais nous n'avons pas spécialement identifié ce sujet dans le SRC. C'est préconisé de manière globale sur tous types de projets.

La notion d'interrégionalité et de cohérence avec les SRC voisins n'est pas forcément simple et cela nous pose des questions territoriales, car nous avons un SCOT interrégional avec un EPCI interrégional. Nous ne sommes pas les seuls sur le territoire, notamment dans le Vaucluse. Est-ce que ce sont des particularités qui ont été intégrées, prises en compte ou entendues dans les réflexions et dans l'application du SRC ? D'autre part, nous faisons partie de l'interscot Rhodanien qui n'est pas représenté par une structure spécifique mais c'est un périmètre de cohérence reposant sur la bonne volonté et l'entente entre élus. Ce n'est pas sur ce type d'organisation que nous pouvons faire reposer des études de manière spécifique comme évoqué dans le propos précédent. Cela demande une organisation. Pour ce type d'étude, c'est un gros point de vigilance. (Clairmande Robichon, Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon)

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

Pour la cohérence avec les régions voisines, nous travaillons bien sûr avec les collègues des autres régions. Les schémas n'ont pas le même avancement. En Rhône-Alpes, il est déjà approuvé, en Occitanie, il doit être au même stade que le nôtre. Nous échangeons régulièrement avec les autres régions afin d'essayer d'avoir des documents qui sont à peu près cohérents. Il y a cependant peut-être des sujets qui ne sont pas cohérents. Si vous détectez des points particuliers, n'hésitez pas à nous les faire remonter. Nous pourrions essayer de vous apporter des réponses, au-delà de ce que nous avons pu écrire dans le SRC. Pour l'interSCOT, s'il y a de l'échange de données et de connaissance, cela permettra de coordonner vos études même si chacun reste en charge de l'élaboration des études sur son territoire.

Est-ce que les zones de sauvegarde des masses d'eau souterraines identifiées par les PNR ou EPAGE sont prises en compte et à quel niveau ? (Christian Ollivier, Commune de Roquevaire)

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

Nous avons intégré les zones de sauvegarde en enjeu fort. La mesure n°43 préconise de bien prendre en compte les conclusions des études qui ont permis la délimitation de ces zones de sauvegarde.

Aura-t-on un compte-rendu de ce séminaire et notamment les questions posées et leurs réponses ? (Jean-Marc Bertrand, Réseau régional des Chambres d'agriculture)

Réponse (Gwénaëlle Hourdin, SPPPI PACA)

Un compte rendu sera rédigé d'ici début décembre. Il vous sera remis pour validation, puis mis en ligne sur le site du SPPPI : <https://www.spppi-paca.org/axes-de-travail/sites-sols-et-materiaux/schema-regional-des-carrieres-1>

Pour tous les projets de nouvelles carrières, quelles sont les surfaces minimales envisagées ? Les très petites carrières locales sont-elles envisageables ? (Éric Mele, Parc Naturel Régional Des Préalpes d'Azur)

Les SCOT seront-ils consultés directement ? (Clairmande Robichon, Syndicat Mixte pour le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon)

Réponse (Sylvaine Ize, DREAL PACA)

Sur cette mise à disposition du public, nous ne prévoyons pas de diffusion spécifique de l'information. À voir si nous diffusons quand même à la liste des personnes invitées pour la journée d'aujourd'hui. Nous allons diffuser, par mail, le lien de consultation, mais il n'y aura pas de courrier ou de sollicitation officielle de preuve. Je vous invite à aller sur notre site la semaine prochaine pour prendre connaissance des documents et nous faire part de votre avis : <https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/concertation-et-consultations-reglementaires-r2867.html>

La présentation sera-t-elle mise à disposition des participants ? (Robert Bozza, Luberon Nature)

Réponse (Gwénaëlle HOURDIN, SPPPI PACA)

La présentation est d'ores et déjà disponible sur le site du SPPPI : <https://www.spppi-paca.org/axes-de-travail/sites-sols-et-materiaux/schema-regional-des-carrieres-1>

Conclusion

Marie-Françoise Bazerque, Directrice régionale adjointe, DREAL PACA

Vous étiez nombreux, le sujet a un intérêt au niveau régional. Les remarques que vous avez faites seront prises en compte. Il y en a beaucoup, d'ailleurs, qui ont déjà été prises en compte. La prochaine étape est la consultation du public où tout le monde peut faire part de ses remarques. Bien sûr, nous prendrons aussi en compte ces nouvelles remarques si cela doit ajuster le schéma. Au fil du temps, nous avons fait un travail collectif. Je sais que vous regrettez que cela ne soit pas plus précis, à des échelles départementale ou même communale, mais nous ne pouvons pas le faire dans le cadre du SRC. Ce schéma donner un certain nombre d'orientations qui devront être ensuite déclinées plus finement. Il y a tout de même une échelle qui paraît pertinente pour avoir cette vision un peu plus fine, celle des SCOT où peut être analysée la nécessité de développer les carrières au regard des besoins en matériaux. Ce type de document ne crée pas du droit supplémentaire. Il faut aussi qu'il y ait une volonté, les ressources et une prise de responsabilité locale pour développer des carrières lorsque le besoin le justifie, et dans les zones de moindre enjeu environnemental. Le SRC privilégie l'extension plutôt que de la création de nouvelles carrières, qui s'avère de toute façon compliquée, car il faut avoir l'acceptabilité sociale.

La dernière phase est la consultation du public avec la mise à disposition de tous les documents. Sur la présentation faite ce jour, vous disposez des éléments synthétiques du projet de SRC. L'objectif sera d'approuver le SRC en début d'année prochaine.